

**Document de réflexion et résultats escomptés -
Note conceptuelle de la réunion du Groupe de
travail pour la Mise en œuvre du New Deal**
Document 01- Pour Discussion et Approbation



HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DU
NEW DEAL

1-2 juin 2016, Nairobi, Kenya

Document de réflexion et résultats escomptés

Note conceptuelle de la réunion du Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal

L'objectif de cette note est de définir la portée des résultats escomptés de cette 8^{ème} réunion du Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal.

Pendant près d'un an, le Dialogue international a lancé une phase de réflexion impliquant l'ensemble de ses membres pour comprendre les réalisations accomplies à ce jour par le Dialogue international et le New Deal ; et quelles pourraient être les implications du nouvel environnement mondial des situations de conflit et de fragilité de plus en plus nombreuses, et de la nouvelle architecture mondiale pour le développement et pour l'orientation stratégique future du Dialogue international. Étayé par les conclusions de l'Examen indépendant, ce processus a abouti à l'adoption de la Déclaration de Stockholm le 5 avril, où l'engagement à haut niveau du New Deal a été réitéré, en tant que moyen le plus efficace pour prévenir et apporter des solutions aux causes profondes des conflits et des situations de fragilité, de même que pour mettre en œuvre l'Agenda pour 2030 dans les pays fragiles et touchés par un conflit. À Stockholm, les membres ont également décidé de centrer la poursuite des travaux du New Deal sur une mise en œuvre intensifiée et améliorée au niveau national ; le groupe de travail devant jouer un rôle crucial et plus important que jamais à cet égard, puisqu'il doit faire de cette ambition une réalité.

L'objectif de cette 8^{ème} réunion du Groupe de travail pour la mise en œuvre du New Deal est de débattre et de décider quelle sera la réponse du Groupe de travail à l'appel du Dialogue international élargi d'intensifier son rôle dans la mise en œuvre au niveau national, et comment celle-ci pourrait se concrétiser dans la pratique. Le groupe de travail doit profiter de cette réunion pour déterminer de quelle façon il compte contribuer à la réalisation des engagements de Stockholm dans la perspective particulière de la mise en œuvre nationale, et la façon d'évaluer les avancées en ce sens. Les moyens concrets d'action énoncés dans le communiqué de Kaboul devront également être pris en compte.

Les principaux objectifs de cette réunion sont de :

1. Élaborer un mandat/des termes de référence révisés reflétant le renouvellement du mandat/les discussions stratégiques du Dialogue : la grande question étant « quel rôle pour le Groupe de travail » ?
2. Structurer de façon claire le lien entre l'accent mis sur la mise en œuvre au niveau national et le renouvellement du mandat du Dialogue : quel rôle pour le Groupe de travail (valeur ajoutée ?) et pour le Dialogue international élargi – en particulier au regard des Déclarations de Stockholm et de Kaboul et du nouvel Agenda pour 2030.
3. Élaborer les grandes lignes d'un programme de travail ET d'un programme de transition des priorités existantes aux nouvelles. Ce programme doit inclure les pays et les thèmes prioritaires.
4. Discuter des mécanismes pouvant être utilisés dans les pays pour faire progresser la mise en œuvre des principes du New Deal.
5. Envisager la question des moyens : quelles ressources financières et humaines, et quelle structure, sont nécessaires pour appuyer la réalisation du futur programme de travail du Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal.

I. Bilan depuis notre dernière réunion à Abidjan

Cette partie présente les décisions adoptées dans le cadre du Dialogue international et des processus en cours hors du Dialogue qui doivent être prises en considération dans la réflexion du groupe de travail sur les étapes à venir.

D'importantes évolutions ont survenu depuis notre dernière rencontre à Abidjan en mai 2015.

Premièrement, l'environnement international a changé. La nouvelle architecture mondiale de l'Agenda pour 2030 a remplacé les OMD. L'Agenda pour 2030 place la paix au cœur du développement durable. Cette réorientation stratégique répond à une situation de recrudescence des conflits et à un regain de la violence, aggravée par une crise migratoire sans précédent en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, qui menace de faire dérailler les ODD. Les situations de fragilité et de conflit comportent toujours une double dimension, locale et globale. La décision d'intégrer à l'Agenda pour 2030 l'ODD 16, qui regroupe au moins trois des PSG, est l'aboutissement des efforts déployés par nombre de membres du DI et d'autres acteurs. Ce nouvel environnement mondial opérationnel donne l'occasion au Dialogue international de faire progresser significativement le New Deal, en tant qu'élément clé de la réussite de l'Agenda pour 2030 dans les contextes de fragilité et de conflit. **Comprendre et informer précisément sur le lien existant entre les principes du New Deal et le cadre des ODD – et sur son rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs – sera l'un des aspects importants des travaux à venir. Ceci fait déjà l'objet d'un travail en cours mené par un groupe ad hoc composé de membres du DI. Le groupe de travail devra également prendre en compte les conclusions des délibérations portant sur le document provisoire et les intégrer à son nouveau programme de travail.**

Deuxièmement, le Dialogue international a commandé un Examen indépendant du New Deal et du Dialogue international depuis 2011, qui vient d'être publié. Cet examen nous fournit des données probantes confirmant les avancées au niveau national et mondial et l'impact qu'ont eu le DI dans son ensemble et ses membres en particulier. **Le groupe de travail sur la mise en œuvre devra décider à quelle recommandation, parmi celles de l'examen, le groupe va s'atteler, étant donné ses ressources, ses intérêts et ses capacités. Le groupe pourra également utiliser les conclusions des études menées au niveau national dans le cadre de cet examen, une fois que les pays se les seront appropriées, pour envisager la poursuite de l'appui à la mise en œuvre du New Deal, en fonction des besoins des pays.**

Depuis la réunion d'Abidjan, deux rencontres du groupe de pilotage du Dialogue ont eu lieu, au cours desquelles les grandes lignes d'une stratégie pour l'avenir du Dialogue ont été esquissées. Cette stratégie, approuvée par les membres du groupe de pilotage et devant être présentée lors de la Réunion globale, plaide en faveur d'une reproduction des succès obtenus par le Dialogue au niveau international au niveau national et d'une véritable collaboration entre les membres du Dialogue pour faire progresser la mise en œuvre du New Deal dans les pays, avec l'appui de partenariats plus variés. **Cette stratégie assigne au groupe de travail sur la mise en œuvre un nouveau rôle plus important, en tant que vecteur de la mise en œuvre du New Deal renforcé.** Les documents provisoires présentant le mandat du Dialogue et les termes de références révisés du groupe de travail prévoient que le groupe de travail identifie les pays et les partenaires au développement engagés à faire progresser le New Deal, et travaille à l'alignement du « soutien » sous la forme d'un accompagnement/ d'orientations opportunes, et d'apprentissages partagés qui leur sont destinés. **Le groupe de travail doit maintenant examiner le nouveau rôle qui lui a été assigné**

et déterminer le rôle particulier qu'il jouera dans cette redéfinition du mandat et des priorités du Dialogue international.

Lors de la 5^{ème} réunion globale du Dialogue international le 5 avril, les membres ont adopté la Déclaration de Stockholm et réaffirmé leur engagement en faveur du New Deal, en tant que programme indispensable pour s'assurer que personne n'est laissé de côté, et de la réalisation des ODD dans les pays fragiles et touchés par un conflit. Les membres ont également réitéré leurs engagements en matière de prévention des conflits et des situations de fragilité en agissant sur leurs causes profondes et en travaillant dans le cadre de partenariats plus efficaces avec d'autres acteurs. À cette occasion, les membres ont également pris la décision de prolonger le mandat du Dialogue pour une période supplémentaire de cinq ans et ont chargé le groupe de pilotage de s'entendre sur le contenu détaillé de ce mandat, de proposer un programme de travail, d'identifier la structure pouvant appuyer ce mécanisme et l'héberger. Ces travaux débuteront début juin et une proposition de programme sera diffusée afin d'être discutée et approuvée par ses membres d'ici à la fin juillet.

Dix jours avant la réunion globale, le g7+ s'est réuni au niveau ministériel à Kaboul, pour définir les priorités et examiner le futur programme de travail. Le communiqué de Kaboul, mentionné dans la Déclaration de Stockholm, souligne l'importance du rôle du g7+ dans la mise en œuvre du New Deal et dans la mesure des progrès de la réalisation des ODD dans les pays du g7+. Il met également en avant la nécessité de défendre les progrès tangibles de l'utilisation des systèmes nationaux, notamment dans la gestion des finances publiques, le rôle du secteur privé et d'intensifier la coopération entre les pays fragiles. **La poursuite et le soutien à la mise en œuvre du New Deal, en cohérence avec les principes de gouvernance et les processus d'appropriation nationale, exigeront de prendre pleinement en compte les priorités définies par le g7+.**

Des progrès importants ont été accomplis à l'égard du programme de travail existant du groupe depuis notre dernière rencontre à Abidjan ; notamment dans l'intérêt accru porté aux pays prioritaires, comme la République centrafricaine, dans la finalisation de notes d'orientation concises sur la mise en œuvre du New Deal et dans le soutien aux Dialogues nationaux sur l'utilisation des systèmes nationaux. Des discussions approfondies sont actuellement en cours avec les points focaux en Somalie et en Afghanistan sur la façon d'appuyer ce processus. Il sera cependant important d'envisager la création d'un groupe de référence au sein du groupe de travail pour orienter ces travaux.

Il reste beaucoup à faire pour terminer les travaux en cours, notamment finaliser le document sur « l'approche des crises », définir le prochain cycle de mesure des progrès du New Deal (l'Examen indépendant et l'introduction à l'Agenda pour 2030 indiquent qu'un cycle de mesure en 2015 n'était pas possible). **Le groupe de travail devra déterminer, dans le cadre de ses futurs travaux, comment opérer la transition entre les priorités définies dans son programme de travail actuel et sa nouvelle orientation. Il faut également garder à l'esprit que le groupe de travail actuel a servi de base pour assurer le financement des engagements pris, provenant notamment des principaux financeurs du Dialogue international, de l'UE (et bientôt de la Suède). Le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, la Finlande et le Ministère britannique du développement international ont également apporté une contribution par le passé.**

Le groupe de travail devra se prononcer sur les implications des dernières évolutions survenues depuis la réunion d'Abidjan et sur son nouveau rôle, en pratique. Il s'agira d'apporter une réponse aux engagements

mis en avant par les nouveaux cadres globaux (l'Agenda pour 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, les conclusions du Sommet mondial sur l'aide humanitaire) et aux besoins particuliers de chacun des pays du g7+ (ou des autres pays où le groupe de travail a l'intention de soutenir la mise en œuvre du New Deal en priorité). Le groupe de travail doit se tourner vers l'avenir et ses membres doivent pouvoir discerner et expliquer clairement quelle sera l'offre et la valeur ajoutée du groupe à ceux qui sont responsables de la mise en œuvre du New Deal dans les pays.

II. Révision des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre du New Deal

Cette section se penche sur les options concrètes pour améliorer la mise en œuvre du New Deal. Elle identifie les domaines d'amélioration et les outils et processus à disposition pour réaliser de réels progrès sur ce point. Cette discussion jette les bases d'un plan de travail pour les 18 prochains mois (et trace les grandes lignes de ce qui sera présenté sur une diapositive lors de la réunion du groupe de travail pour la mise en œuvre)

L'Examen indépendant, le communiqué de Kaboul et la déclaration de Stockholm, nous présentent un certain nombre de recommandations visant à améliorer la mise en œuvre du New Deal dans le cadre de la nouvelle architecture mondiale. Ces recommandations sont à la fois de nature technique et politique, certaines sont les deux à la fois. La thématique actuelle du groupe de travail pour la mise en œuvre est déjà destinée à améliorer la mise en œuvre. Les principales priorités identifiées pour améliorer la mise en œuvre de New Deal, sont **la nécessité de renforcer les partenariats, de renforcer l'engagement sur l'utilisation des systèmes nationaux, et de promouvoir une plus grande inclusivité dans la mise en œuvre du New Deal**. Alors que les constituantes du Dialogue, soutenues par le Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal, devront faire des progrès dans ce sens, la question de **mesurer les progrès et d'être en mesure de les attribuer au New Deal** sera essentielle afin que le Dialogue soit en mesure de démontrer qu'il respecte son engagement à mettre en œuvre le New Deal.

Les priorités actuellement en discussion au niveau du groupe de pilotage et approuvées lors de la réunion globale, sont conformes avec certains des travaux déjà entrepris par le groupe de travail et ses membres. Plutôt qu'un changement radical de direction, le groupe de pilotage préconise une focalisation accrue sur la mise en œuvre au niveau national comme orientation générale du Dialogue pour l'avenir. Alors que d'importantes parties de ce travail doivent être conduites à un niveau politique (au niveau des co-présidents et ministériel), beaucoup d'autres parties devront être menées par les pays du g7+ pays avec le soutien technique qui peut être fourni par le groupe de travail pour la mise en œuvre.

Renforcer la mise en œuvre du New Deal

Les travaux existants : à Abidjan, le concept de dialogues nationaux a été confirmé et trois types de dialogues ont été convenus : l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence, et réfléchir les instruments du New Deal. Il a également été proposé que les deux premiers dialogues pouvaient être combinés pour éviter les risques de chevauchement et assurer la continuité de ces discussions. La discussion du groupe de travail peut s'alimenter des dialogues spécifiques proposés. Des orientations ont été élaborées sur « ce qu'est un dialogue national » dans le cadre du New Deal.

Les possibilités pour la poursuite des travaux : les constituantes du Dialogue peuvent renforcer les relations avec les points focaux dans les pays du g7+, afin de mieux cerner les besoins et les possibilités d'engagement et pour apprendre des expériences de chaque pays. Ces lignes de communication renforcées

permettront également au Dialogue d'élaborer une stratégie de communication plus solide autour des réalisations du New Deal.

Renforcer les partenariats

Les travaux existants (à renforcer) : le secrétariat a entrepris des travaux engageant le **secteur privé**. Courant 2015, le Dialogue est engagé dans un certain nombre de forums au niveau mondial et national afin d'identifier les points d'entrée et de sensibilisation sur le New Deal au sein de la communauté du secteur privé. Ce domaine de travail est prometteur et a donné lieu à des résultats intéressants, avec des acteurs du secteur privé qui demandent plus d'orientations. En lien direct avec les PSG 4 et 5, l'engagement avec le secteur privé au niveau des pays est une priorité importante pour de nombreux pays membres du g7+.

Par ailleurs, le Dialogue s'est également engagé avec la **communauté humanitaire**, grâce à une première réflexion sur la relation entre le New Deal et la réponse à la crise de l'Ébola. Il a également élaboré un document préliminaire sur le New Deal et son approche face aux situations de crise, qui ébauche comment les principes du New Deal pourraient avoir un impact dans des contextes de crise. La présence du Dialogue au Sommet humanitaire mondial lui a également permis d'explorer de nouvelles voies pour l'engagement. En puisant dans ces travaux, l'engagement direct dans les pays les plus touchés par les crises pourrait être un moyen de démontrer la pertinence du New Deal, mais aussi un moyen de mettre à l'échelle des méthodes de travail en commun (par exemple, la fragilité et l'évaluation des risques, qui alimentent la résilience et l'analyse politique) entre l'humanitaire, le développement et les acteurs politiques, sous l'égide des principes du New Deal.

Les possibilités de la poursuite des travaux : les principes du New Deal ont besoin de sortir du cercle des constituantes du Dialogue pour toucher un public plus large et être ainsi reconnu comme l'approche pertinente permettant de surmonter les défis des pays touchés par les conflits et la fragilité. Cela signifierait de promouvoir l'accroissement de la quantité et de la qualité du développement et des investissements du secteur privé dans les contextes de fragilité, et l'application de nos recommandations (une fois approuvées) pour la mise en œuvre du New Deal dans les situations de crise (avec une attention particulière à la République centrafricaine, et éventuellement le Sud-Soudan). L'approche pourrait également être adaptée pour une utilisation par différents acteurs, thèmes (par exemple la lutte contre l'extrémisme violent) et contextes nationaux / régionaux.

Utilisation des systèmes nationaux

Les travaux existants : le groupe de travail pour la mise en œuvre a répondu à la demande d'élaborer des orientations sur l'utilisation des systèmes nationaux. Cette méthodologie a été développée en collaboration avec des experts de l'initiative CABRI et la Plate-forme pour des institutions efficaces (PIE), qui l'ont présentée lors de la réunion du groupe de pilotage en novembre 2015 à Paris. Cela a conduit à poursuivre l'engagement avec les pays du g7+ intéressés (la Somalie et l'Afghanistan, ainsi que des contacts préliminaires avec le Libéria) pour piloter cette approche au niveau de ces pays.

Les possibilités de la poursuite des travaux : une fois que l'approche est pilotée, il sera possible de la reproduire et d'apprendre de cette expérience, d'inviter d'autres membres pour l'apprentissage par les pairs, et d'étendre la méthodologie à d'autres types de dialogues nationaux, en fonction des besoins spécifiques des pays g7+.

Inclusivité dans la mise en œuvre du New Deal

Les travaux existants : la conférence d'Helsinki de 2015 a appelé à une plus grande inclusivité dans la mise en œuvre du New Deal, et a exploré des options pour veiller à ce que les processus mis en place tiennent compte de toutes les constituantes du Dialogue, y compris au niveau des pays. Des dialogues nationaux sur le rôle de la société civile et une intégration plus générale de la société civile dans le processus du New Deal ont été proposés. Des efforts ont été faits pour intégrer une perspective de genre dans les produits et les processus du Dialogue tout au long des travaux du groupe de travail pour la mise en œuvre. Depuis, un autre point de vue selon lequel l'inclusivité devrait être une question transversale à travers les dialogues nationaux et autres instruments et processus du New Deal a vu le jour.

Autres travaux : suite au déjeuner-débat sur l'amélioration de l'intégration des perspectives liées au genre dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'État pour la mise en œuvre du New Deal, qui s'est tenu lors de la 17ème réunion du groupe de pilotage de novembre 2015, le groupe de travail pour la mise en œuvre pourrait la question de savoir comment les instruments pour l'égalité hommes-femmes dans les pays pourraient être utilisés pour accélérer et améliorer la mise en œuvre du New Deal au niveau national. Le plan de travail actuel (financé par l'UE), identifie déjà une série d'ateliers pour mieux impliquer les organisations de la société civile, tout en mettant l'accent sur les questions liées à l'égalité hommes-femmes. Les membres ont également exprimé leur désir d'explorer les options pour une meilleure représentation des jeunes.

Mesurer les progrès réalisés et les attribuer au New Deal

Les travaux existants : le groupe de travail pour la mise en œuvre a mené une première phase de suivi du New Deal en 2014 et a commandé un rapport qui a été lancé et largement partagé. Une deuxième phase de suivi, coïncidant avec l'exercice de suivi du Partenariat mondial, a été envisagée 2015, mais cela n'a pas été possible en raison du processus d'examen qui était en cours et qui a pris beaucoup de temps au Secrétariat, et a exigé une contribution considérable de la part des points focaux du g7+ et de la société civile. L'examen indépendant a également donné lieu à d'importants résultats en 2015/2016, notamment en termes de riches études de cas de pays comparables sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du New Deal depuis 2011 dans 5 pays du g7+. Les plans sont en cours afin de partager les résultats de l'examen avec un large public, notamment lors du Forum de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui se tiendra à Nairobi en novembre 2016.

Dans le plan de travail actuel, et dans le cadre des engagements pris envers les donateurs actuels du Dialogue, une deuxième phase de suivi sera menée en 2016. Cet exercice tiendra compte des problèmes rencontrés lors de la première phase, notamment le manque de soutien suffisant au niveau des pays pour remplir les questionnaires d'enquête, et l'absence de collecte de données suffisamment solides de la part des partenaires internationaux. Le nouveau contexte de l'Agenda pour 2030 et des ODD devra également être gardé à l'esprit lors de l'accord sur un cadre de suivi, qui puisse capturer à intervalles réguliers les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du New Deal (FOCUS et TRUST).

Le Secrétariat a commandé et mis en œuvre une stratégie de communication depuis la dernière réunion du groupe de travail pour la mise en œuvre. Celle-ci a considérablement mis en avant le Dialogue international auprès du public. Il est néanmoins toujours nécessaire de constituer une base de données probantes, pouvant être partagée par tous les membres du Dialogue, reflétant ce à quoi ressemble le New Deal dans la pratique et exposant les progrès du New Deal. Il y a encore du chemin à parcourir pour consolider le travail

issu de l'examen indépendant et du g7+, ainsi que la société civile sur cette question, afin de s'assurer que les membres du Dialogue transmettent un message cohérent sur le New Deal et sur le Dialogue dans son ensemble. En novembre 2015 et février 2016, des appels se sont fait entendre pour une stratégie de communication adaptée aux contextes nationaux. Comment la stratégie de communication sera déployée dans l'avenir, sur quoi l'accent devrait être placé, comment celle-ci sera financée, et qui sera responsable de son exécution, sont toutes des questions que le groupe de travail devrait envisager, en collaboration avec les membres du Groupe de pilotage et les co-présidents du Dialogue.

Autres travaux : la 2^{ème} phase de suivi du New Deal, conformément avec le cadre des ODD, les rôles, les responsabilités et les ressources pour les communications et stratégies de communication au niveau national, des stratégies, et une meilleure communication horizontale et verticale.

III. Rôle du Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal

Cette section décrit les questions clés sur le rôle futur du Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal - en se basant sur la stratégie et le mandat, ainsi que sur les termes de références révisés pour le groupe de travail (sur la base de la section ci-dessus) - et expose un ensemble de décisions que le groupe de travail aurait à prendre afin de définir son orientation.

Le Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal devra examiner quels mécanismes sont nécessaires au niveau national pour soutenir la mise en œuvre du New Deal. Cela inclura une décision concernant les questions suivantes :

- Sur quels pays l'accent devrait être mis ? Quels membres sont prêts à s'impliquer (partenaires au développement) pour conduire la mise en œuvre du New Deal dans certains pays ?
- Quels thèmes pour une démonstration du concept et une base de données probantes ?
- Comment le dialogue peut-il être renforcé au niveau national ? Quel rôle pour les points focaux et comment une appropriation du New Deal plus élargie au sein des gouvernements et de la société peut-elle être adoptée ?
- Que signifie de mettre l'accent sur la mise en œuvre au niveau national (définir clairement et figer cette définition), qui devrait faire avancer les aspects politiques et qui devrait conduire le côté technique, comment les présidents du groupe de travail pour la mise en œuvre et du Dialogue international et les membres du groupe de pilotage peuvent-ils travailler en tandem ?
- Quels principes et outils stratégiques primordiaux (par exemple dialogues nationaux, production d'orientations, partage des connaissances) devraient être pris en charge par le groupe de travail pour la mise en œuvre ? Comment une plus grande attention à la stratégie de mise en œuvre du New Deal peut-elle être alimentée tout en étant dirigés par les différents contextes ?

Le Groupe de travail pour la Mise en œuvre du New Deal devra également explorer où s'arrête son rôle et où commence celui des co-présidents du Groupe de pilotage, et déterminer également celui du groupe de travail prévu sur la stratégie politique, et qui d'autre doit rejoindre cette table pour faire avancer les travaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Dialogue international (secteur privé, gouvernement, société civile).

Définir le rôle et la valeur ajoutée du groupe de travail pour la mise en œuvre devrait tenir compte des ressources et des capacités et se refléter dans le mandat et les termes de référence révisés, avec des recommandations d'une éventuelle adhésion et structure révisées.

IV. Manières de travailler et responsabilités

Cette dernière section de conclusion expose les questions qui devront être abordées dans les termes de référence pour fournir une structure qui soit adaptée aux objectifs et permettrait de livrer sur les sections ci-dessus.

Questions pour examen et décision :

Le groupe de travail pour la mise en œuvre est actuellement géré par un accord de co-présidence et soutenu par le secrétariat du Dialogue international. Cette structure s'occupe actuellement d'une grande partie du travail effectué. D'autres structures, plus décentralisées pourraient être envisagées, en attribuant, par exemple, un rôle de gestion plus important aux secrétariats des différentes constituantes et en les impliquant davantage dans la mise en œuvre de domaines de travail spécifiques.

De même, l'adhésion au groupe de travail pour la mise en œuvre devrait être clarifié. Selon les termes de référence actuels, les membres sont auto-désignés et leurs rôle et responsabilités ne sont pas clairement définis. Cette discussion devrait également clarifier le statut des organisations « externes », telles que le PNUD, les organisations humanitaires ou, de plus en plus, le secteur privé, et dont le travail s'aligne étroitement avec le travail du groupe de travail pour la mise en œuvre. Un statut d'observateur ou une équipe de travail spécifique pourraient être mis en place pour atteindre ces organismes externes.

La relation avec les pays de la mise en œuvre pourrait également être formalisée. Il y a eu beaucoup de réflexion autour d'une réplique de la structure du Dialogue au niveau national et/ou d'apporter un appui spécifique aux points focaux actuels du g7+. Le rôle du groupe de travail pour la mise en œuvre dans ce domaine devrait être étudié, et les grandes lignes de communication mises en place et maintenues entre les pays de la mise en œuvre et le groupe de travail pour la mise en œuvre.

Enfin, les membres devraient discuter des méthodes de travail actuelles, telles que la régularité de la communication et la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour aller de l'avant.